



AVIS

AT.23.74.AV

Révision du plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHFORT visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension du Parc d'activités économiques de Baillonville-nord à SOMME-LEUZE et de ses compensations – Projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales

Avis adopté le 01/09/2023

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Initiateur :* BEP Expansion
- *Demandeur :* Gouvernement wallon
- *Autorité compétente :* Gouvernement wallon

Avis :

- *Référence légale :* D.VIII.33 §4 du CoDT
- *Date de réception du dossier :* 4/08/2023
- *Délai de remise d'avis :* 30 jours
- *Portée de l'avis :* Ampleur et précision des informations que doit contenir le rapport sur les incidences environnementales (RIE)
- *Audition :* 29/08/2023

Projet :

- *Localisation & situation au plan de secteur :* Baillonville, au nord de la ZAE existante - zone forestière, zone agricole
- *Affectations proposées :* Zone d'activité économique mixte (ZAEM)
- *Compensation :* Zone forestière et zone agricole, en lieu et place de zone de loisirs et de zone d'habitat

Brève description du projet et de son contexte :

Le dossier vise à inscrire une ZAEM de 13,77 ha, en vue d'étendre le parc d'activité de Baillonville Nord. Le périmètre à réviser se situe entre les villages de Baillonville et Noiseux. Il est bordé à l'ouest par la N63, au nord et à l'est par des parcelles agricoles et forestières, et au sud par le parc existant (en ZAEI). Il est actuellement occupé par des prés de fauche, un boisement d'épicéas et un bois de feuillus. L'extension demandée se compose de zones agricole et forestière. Une prescription supplémentaire *96 est d'application afin de ne pas autoriser les commerces de détail et les services à la population.

La demande se fonde sur un besoin local et supra-local en terrains équipés pour les PME et TPE, les parcs proches étant saturés.

Elle vise en parallèle la rectification du tracé de la N63 afin de correspondre à la situation de fait.

La compensation, initialement proposée à Noiseux (zone de services publics et d'équipements communautaires de 15 ha, à convertir en ZN) a été jugée inappropriée. De nouvelles zones sont proposées, pour un total de 13,48 ha :

- 8,87 ha de zone de loisirs à convertir en zone agricole (7,25 ha) et zone forestière (1,62 ha), à la sortie sud-est du village de Waillet, le long de la rue de la Briqueterie ;
- 4,61 ha de zone d'habitat à convertir en zone forestière, au sud du village de Moressée, le long du ruisseau du Neuf Vivier (partie est de la ZH).

AVIS

Le Pôle Aménagement du territoire remet un avis favorable sur le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales concernant la révision du plan de secteur de DINANT-CINEY-ROCHEFORT visant l'inscription d'une zone d'activité économique mixte en extension du Parc d'activités économiques de Baillonville-nord et de ses compensations à SOMME-LEUZE.

Le Pôle estime que le projet de contenu du rapport sur les incidences environnementales reprend, complète et précise le contenu général fixé dans l'article D.VIII.33 §3 du CoDT.

En ce qui concerne l'opportunité du projet, le Pôle a déjà estimé dans son avis sur le dossier de base (Réf : AT.21.95.AV du 15/10/21) qu'il répondait à des besoins locaux et supra-locaux avérés pour les activités économiques, et notamment les PME/TPE et les indépendants.

Il demande toutefois que le rapport intègre spécifiquement les points suivants :

- les objectifs et projets du Programme communal de développement rural (PCDR) ;
- les objectifs de la programmation opérationnelle européenne (FEDER 2021-2027) telle qu'approuvée par le Gouvernement wallon le 24/06/2021 ; programmation qui fait de la province une zone à développer sur base d'indicateurs macro-économiques ;
- la recherche d'alternatives aux compensations proposées.

Enfin, le Pôle tient à préciser que le présent avis ne présuppose pas des avis qui seront émis par le Pôle dans la suite de la procédure relative à ce dossier.



Samuël SAELENS
Président